

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 12

Artikel: Lè recoumandachons d'on vôle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le péché mignon d'un vertueux prélat. — Il résulte d'observations faites maintes et maintes fois que la monomanie du jeu engendre, presque toujours, celle de la « tricherie ».

En effet, il est rare de voir un joueur « passionné » se résigner, quand la « chance » persiste à lui être contraire, à devenir un joueur malheureux.

Il est fatalement amené à avoir recours, pour satisfaire son incurable passion, à des moyens qui exigent autant d'habileté que de sang-froid ; mais que l'honnêteté la plus élémentaire réprouve absolument.

Point n'est besoin, du reste, de remonter jusqu'aux Grecs pour trouver des exemples de « grandes tricheries ».

Il suffit de parcourir quelques-unes des intéressantes chroniques de France, écrites vers la fin du XVII^e et pendant le cours du XVIII^e siècles, pour y relever nombre de faits et d'anecdotes ayant trait aux mœurs et habitudes des joueurs de ce temps-là.

L'on peut même dire que l'exemple partait de haut, puisque le roi Louis XIV, qui était grand joueur, trichait au jeu sans aucune honte ni vergogne.

Il est vrai que les gentilshommes (genpilleshommes, comme les appelait Rabelais), qui jouissaient de l'insigne faveur de faire la partie de l'orgueilleux, mais fort peu délicat monarque, se gardaient bien d'avoir l'air de s'apercevoir des actes de vulgaire « filouterie » de leur maître. Comment donc ! être « escroqué » par S. M. le Roi-Soleil, n'était-ce pas un honneur qui n'était jamais trop cher payé.

La fourberie du cardinal Mazarin, — au jeu des cartes comme à celui de la politique, — était passée en proverbe.

Cela courait même les rues de Paris, sous forme de chansons que l'on appelait « des Mazarinades ».

Quant à ce qui concerne la belle reine Anne d'Autriche, laquelle avait aussi son cercle de joueurs, nous n'insisterons pas. Car en tous temps, à la brillante et galante cour de France, « les belles et hautes dames » ont joui de la très courtoise immunité de pouvoir s'y montrer, tout à la fois « grandes » et « mauvaises joueuses », sans que cela puisse tirer à conséquence.

Mais ce qui mérite d'être signalé comme un exemple de ce temps de morale facile, c'est que la contagion de « piperie » avait fini par atteindre les saints eux-mêmes, témoin ce propos charmant que place Saint-Simon dans la bouche d'un vertueux prélat auquel on annonçait la canonisation de son ami François de Sales : « Vraiment, je suis ravi de ce que vous m'annoncez, disait ce tolérant diocésain. J'ai beaucoup connu en Savoie notre cher saint, et me félicite d'apprendre qu'on l'a mis dans

le calendrier. Il n'avait qu'un défaut, celui de tricher un peu ; mais il disait pour ses raisons que c'était pour donner aux pauvres. Du reste bon prélat et le plus honnête homme qu'il fût possible de trouver ».

Bah ! a dû se dire le duc de Saint-Simon en burinant ce trait de caractère dans ses impérissables mémoires, bah ! la vie de Saint François de Sales est assez riche en bonnes œuvres de toutes sortes pour que la postérité veuille bien lui pardonner cette peccadille de conscience, ce « péché mignon ».

Mais peut-être bien que se montrant moins indulgent, le grand Bossuet aurait pensé que : « La sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit ».

ADOLPHE LARPIN.

Lê recoumandachons d'on vòlet.

On banquier qu'avai fauta d'on domestiquo, avai fé mettré on avi su la Folhie po ein avai ion, et clliào qu'aviont einvià dè la pliace sè dévessont preseintà leu-mémo. C'étaï onna galéza pliace, iò n'iaivai pas fauta dè s'escormentsi à la faulx, à la quetalla à bin à teni lè cornès dè la tserri ; faillai feinnameint reméssi lo bureau et lè z'égras, potsi lo péclliet dâi portès, épussatâ, allumâ lè crâisu et lo fornet l'hivai, portâ lo bou et l'édhie pè la cousena, et cutsi lo né dein on carcagnou que sè trovavè drâi découté lo bouffet ein fai iò lo banquier tagnâ la mounia. Ne dévessâi pas non plie sailli défrou la demeindze, rappoo ài voleu, kâ lè larro vont pe vito iò y'a ouïé à robâ què iò n'ia rein ; et ma fâi cllià pliace, bin galéza s'on vâo, vu que y'avai on bon gadzo et que le n'étaï pas peïnâblia, ne vaillessâi rein po on corrattiaò et on roudou, kâ on lâi étaï coumeint on tsin à l'attatse.

Permi clliào que sè sont preseintâ po tâtsi dè l'avai, y'ein avai ion qu'avai prâo bouna façon, qu'étaï gaillâ allurâ et que seimblâvè ètrè tot bon po derè harte-lâ ! ài voleu, et lo banquier sè peïnsâvè ein dedein dè li-mémo : césiquie porrâi fèrè me n'affèrè.

— Mâ vo sédé, se lâi fâ, on iadzo que lè comis sont lavi, du la tchete dè la né, n'est pas quiestion ! faut ètrè quie, et la demeindze, n'ia pas moïan dè peïnsâ à fèrè dâi z'escampettès ; mè faut cauquon su quoui pouéssô comptâ, et que ne budzâi pas dè perquie. Craïdè-vo dè poâi dinsé restâ ?

— Oh ! monsu, repond l'autro, cein m'est bin ézi, kâ y'é ètâ tant accoutemâ à ne pas mettré lè pi que dévant, ni dzo ni demeindze, quel'einvia m'ein a passâ et que vo pâodè comptâ su mè.

— Et iò vo z'ètes-vo dinsé accoutemâ à ne pas sailli ?

— A la maison dè force, iò y'é ètâ

condamnâ à 5 ans po avai àobliâ dè rein-drè on porta-mounia que y'avé trovâ tsi ion dè noutrè vesins on matin que l'étiot ti àò prédzo.

— Eh bien fâ lo banquier ein faseint état dè sè grattâ l'orolhie, repassâ la sennanna que vint !

Le mot de notre dernière charade est : *Orpin*, nom d'une plante qui croit en touffes épaisses sur la crête des vieux murs. — Cinquante-deux réponses justes. — La prime est échue à M. Duparc, à Genève.

Problème.

La longueur du plus petit côté d'un triangle-rectangle (équerre) est de 46 centimètres. Quelle est, en nombres entiers de centimètres, la longueur des deux autres côtés.

H. K.

Opéra. — La troupe lyrique de Genève nous a donné, mercredi, le charmant opéra *le Pré aux Clercs*, devant une salle montrant suffisamment combien ce genre de spectacle est goûté dans notre ville. Cette œuvre de Hérold, semée de mélodies délicieuses, de situations scéniques pleines de grâce et de gaieté, a satisfait tout le monde ; aussi espérons-nous que cette représentation sera suivie de plusieurs autres. On nous parle de *Carmen* pour mercredi.

Atlas Stieler. — La 20^{me} livraison qui vient de paraître contient les cartes suivantes : 1^o *Sud de l'Afrique* (feuille 5) le Transval, Colonie du Cap, l'Orange, etc. 2^o *L'Australie*, avec papillons pour Sydney, Melbourne et le Port-Phillip. 3^o *L'Amérique centrale*, avec papillon pour Mexico, Vera-Cruz et environ. L'ouvrage paraît en souscription, à la librairie Benda, à Lausanne.

Le jeune Anatole se trouve à table à côté du médecin de la maison qu'on avait invité. Au moment où le poulet vient d'être découpé, Anatole commence par se servir l'aile la plus volumineuse, puis il passe le plat au convive.

— Malhonnête ! s'écrie la mère.

— Pardon, madame, s'empresse de dire le docteur avec indulgence, ce n'est pas par impolitesse que M. Anatole s'est servi avant moi... seulement il avait peur de me voir prendre le morceau qu'il préfère.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encaissement de coupons. Recouvrements. J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 103. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 72. — Barletta, à fr. 39,50. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Guilloud, 4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.